

*Question présentée par le député :*

*M. Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 17 mars 2016*

## **Question écrite urgente**

### **Récupérons les aménagements hydrauliques EOS cédés à Alpiq**

- Considérant l'importance stratégique des ouvrages hydrauliques mis à la vente par la société Alpiq, en lien avec l'approvisionnement électrique de notre canton qui a opté pour 100 % d'énergie renouvelable ;
- que, par ailleurs, la majorité de ces installations sont des installations qui produisent une énergie dite de puissance de très haute qualité et très prisée ;
- et, enfin, que ces ouvrages ont toujours fait partie du patrimoine des collectivités publiques romandes avec un but d'intérêt général,

*le Conseil d'Etat a-t-il la volonté de se porter acquéreur avec d'autres collectivités ?*

*Les SIG, sont-ils toujours détenteurs d'une participation dans la société Alpiq ? Si c'est le cas, quel pourcentage ? En cas de réalisation de cette participation, quelle serait la valeur de ce patrimoine financier et quelle serait la perte, ou quel serait le gain, par rapport à sa valeur d'acquisition, compte tenu du fait que celle-ci a été payée par le transfert des actifs de production d'EOS ?*